



SOMMAIRE

	Page
Point 18 de l'ordre du jour: Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (<i>fin</i>)	1

Président: M. Abdul Rahman PAZHAWAK
(Afghanistan).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (*fin**)

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée est saisie d'une lettre en date du 2 décembre 1966 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité. Cette lettre est ainsi conçue:

"J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir transmettre à l'Assemblée générale la résolution ci-après [229 (1966)], que le Conseil de sécurité a adoptée à sa 1329^{ème} séance, tenue, en privé, le 2 décembre 1966:

"Le Conseil de sécurité,

"Conscient des qualités dont U Thant a fait la preuve et de son sens élevé du devoir, et convaincu que sa nomination pour un nouveau mandat servirait au mieux les intérêts et objectifs supérieurs de l'Organisation,

"Recommande qu'U Thant soit nommé Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un nouveau mandat."

"Je transmets également à Votre Excellence le texte du communiqué officiel publié par le Conseil de sécurité à sa 1329^{ème} séance, texte dont je donnerai lecture à l'Assemblée générale cet après-midi, avec votre assentiment." [A/6540.]

2. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

3. M. BERRO (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Se conformant à la procédure établie de l'Assemblée générale, l'Uruguay s'est fait un honneur de présenter le projet de résolution A/L.503.

4. C'est avec un même sentiment que son représentant vient à cette tribune pour s'acquitter de l'importante tâche qu'est aussi de faire entendre la voix du Conseil de sécurité, qui partage avec l'Assemblée la responsabilité de nommer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

5. Tous les membres de l'Assemblée savent l'attitude adoptée par U Thant à cet égard et savent également que tous les Etats Membres souhaitent très vivement le voir demeurer en fonction.

6. En raison de ce sentiment partagé par un si grand nombre, et en raison surtout des besoins et des intérêts supérieurs de la communauté internationale, le Conseil de sécurité a travaillé sans hâte, mais sans relâche, et a réussi à concilier deux éléments quelque peu contradictoires; il y est parvenu grâce aux efforts des deux parties, qui se sont placées sur le plan supérieur du respect et de l'estime réciproque, et ont fait passer les intérêts et les besoins de l'humanité avant toute considération égoïste ou secondaire.

7. Sans porter atteinte à l'autorité et au prestige du Conseil, ni aux opinions personnelles d'U Thant, il a donc été possible de parvenir à une solution satisfaisante comme en témoignent les documents suivants. Voici d'abord la déclaration du Conseil [A/6540]:

"Le Conseil de sécurité, rappelant son consensus du 29 septembre 1966 concernant le "rôle important et positif joué par le Secrétaire général, U Thant, dans l'activité de l'Organisation des Nations Unies", a examiné de nouveau la question de la nomination du Secrétaire général et, en particulier, la situation créée par l'expiration imminente du mandat actuel du Secrétaire général, U Thant, à la fin de la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée générale.

"Après avoir tenu compte de toutes les considérations, les membres du Conseil sont convenus qu'il serait de l'intérêt supérieur de l'Organisation qu'U Thant continue d'exercer les fonctions de Secrétaire général.

"Ils connaissent l'intention du Secrétaire général de ne pas se rendre disponible pour un second mandat et son désir de laisser le Conseil entièrement libre de formuler sa recommandation. Ils ont mûrement réfléchi au fait que le Secrétaire général souhaite les voir envisager la possibilité d'un autre candidat. Quelles que puissent être leurs vues sur les observations que le Secrétaire général a faites en annonçant ses intentions, ils respectent entièrement sa position et l'initiative qu'il a prise en appelant leur attention sur les questions fondamentales auxquelles l'Organisation a à faire face et sur l'évolution inquiétante de la situation dans bien des régions du monde, comme il l'a fait dans sa déclaration du 1^{er} septembre 1966, à laquelle ils prêtent la plus grande attention.

"Les membres du Conseil de sécurité souhaiteraient prier le Secrétaire général de convenir avec

*Suite de la 1455^{ème} séance.

eux que l'Organisation doit continuer d'être servie par un Secrétaire général qui a fait la preuve qu'il peut susciter la coopération et la confiance de tous les Etats Membres. Le large appui dont le Secrétaire général actuel jouit parmi tous les Etats Membres est un facteur important qu'il faudrait sauvegarder afin d'aider l'Organisation à continuer de faire face de façon constructive à ses problèmes et à jouer le rôle qui est le sien dans le maintien de la paix et de la sécurité.

"En conséquence, le Conseil de sécurité, conscient des qualités dont U Thant a fait la preuve et de son sens élevé du devoir, a décidé à l'unanimité de faire appel au dévouement d'U Thant à l'Organisation et de lui demander de continuer à exercer, pendant la durée entière d'un nouveau mandat, les fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité espère que le Secrétaire général répondra à son appel, auquel cas il serait dans les intentions du Conseil de sécurité de formuler la recommandation appropriée à l'intention de l'Assemblée générale."

8. En deuxième lieu, nous avons la déclaration du Secrétaire général [A/6540], dont le texte est le suivant:

"Le Secrétaire général est reconnaissant au Conseil de sécurité d'avoir examiné de très près la question de la nomination du Secrétaire général. Il est profondément sensible aussi à la compréhension bienveillante dont le Conseil de sécurité a fait preuve à l'égard des motifs qui l'avaient incité à déclarer son intention de ne pas se rendre disponible pour un second mandat.

"Le Secrétaire général prend note des observations faites par le Conseil de sécurité et reconnaît le bien-fondé des arguments que le Conseil a avancés pour lui demander de continuer à servir l'Organisation pendant la durée entière d'un nouveau mandat. Il note avec une particulière satisfaction que le Conseil de sécurité, quant à lui, respecte sa position et l'initiative qu'il a prise en appelant l'attention de l'Organisation sur les questions fondamentales auxquelles elle doit faire face et sur l'évolution inquiétante de la situation dans bien des régions du monde. Le Secrétaire général espère que la vive attention prêtée à ces questions et à cette évolution servira à renforcer l'Organisation grâce à l'effort concerté de tous les Etats Membres et favorisera la cause de la paix et du progrès dans le monde. C'est dans cet espoir que le Secrétaire général accède à l'appel que le Conseil de sécurité lui a adressé."

9. Enfin, nous avons la résolution 229 (1966) que le Conseil de sécurité a adoptée aujourd'hui, à sa 1329^{ème} séance, et dont le Président, M. Pazhwak, vient de lire le texte. C'est à la suite de cette décision du Conseil que l'Assemblée générale est saisie du projet de résolution A/L.503 présenté par l'Uruguay.

10. Lorsque, à cette même tribune, le 1^{er} novembre dernier [1455^{ème} séance], j'ai présenté le projet de résolution A/L.491, demandant que le Secrétaire général soit maintenu en fonctions jusqu'à la fin de la vingt et unième session de l'Assemblée générale,

j'ai dit que l'importance de ce document ne tenait pas seulement à la prorogation du mandat pour un délai au bref, mais surtout au fait que le Conseil de sécurité prévoyait un autre examen de la question, car il envisageait la possibilité de voir U Thant continuer à exercer ses hautes fonctions pendant une nouvelle période de cinq ans. A cette occasion, j'ai souligné que la présence du Secrétaire général au moment où serait examinée la question du renouvellement du mandat ne dépendrait plus du Conseil de sécurité, mais d'U Thant lui-même.

11. Je me permettrai donc de répéter ce que j'ai dit alors; j'ai déclaré que nous étions reconnaissants à U Thant, ce grand Secrétaire général, cet homme au talent si manifeste, qui a fait preuve de clairvoyance politique, qui possède une vaste expérience et dont l'impartialité n'est jamais en défaut, d'avoir accepté de rester en fonctions jusqu'à la fin de la présente session de l'Assemblée générale; j'ai ajouté que nous espérons tous qu'U Thant accepterait un nouveau mandat parce que nous connaissions son esprit d'abnégation, son sens élevé du devoir, son esprit de solidarité qui lui ont conféré une autorité et un prestige universels, qualités qui nous faisaient supposer qu'il accepterait de rester au poste où tous les membres de la communauté internationale souhaitent le voir demeurer et où sa présence est si nécessaire.

12. U Thant a confirmé toutes les qualités que nous connaissons en acceptant de demeurer à la tête du Secrétariat de l'Organisation pour un nouveau mandat et nous a prouvé une fois de plus son sens des responsabilités et son esprit d'abnégation qu'il met au service de l'Organisation des Nations Unies aux dépens de sa tranquillité personnelle.

13. Le Conseil de sécurité a fait son devoir en s'efforçant de conserver à ce poste si élevé un homme qui a fait preuve de dons exceptionnels.

14. Il appartient maintenant à l'Assemblée générale de prendre la décision finale. En l'occurrence, l'obligation qui lui incombe, aux termes du règlement intérieur, de voter au scrutin secret est peut-être superflue. Je crois que nous pourrions sans nous tromper proclamer le résultat du vote avant même qu'il n'ait lieu. Ce n'est un secret pour personne que la nomination du Secrétaire général ne dépend pas de ses électeurs, mais de son propre assentiment.

15. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Aux termes du projet de résolution A/L.503, l'Assemblée générale nommerait Son Excellence U Thant Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un nouveau mandat expirant le 31 décembre 1971. C'est le seul document à propos duquel l'Assemblée générale doit prendre une décision. J'invite maintenant les délégations à se prononcer sur ce projet de résolution. Conformément à l'article 142 du règlement intérieur de l'Assemblée, le vote aura lieu au scrutin secret. Je propose que l'Assemblée y procède en séance publique et non en séance privée. Je pense que l'Assemblée approuve cette suggestion.

Il en est ainsi décidé.

A la demande du Président, M. J. Riha (Tchécoslovaquie) et M. Hasle (Danemark) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	121
<i>Bulletins nuls:</i>	1
<i>Bulletins valables:</i>	120
<i>Votent pour:</i>	120
<i>Votent contre:</i>	Néant

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

16. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur d'annoncer que Son Excellence U Thant a été nommé à l'unanimité par l'Assemblée générale Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un nouveau mandat expirant le 31 décembre 1971. Je prie M. Narasimhan, Sous-Secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale, de bien vouloir escorter Son Excellence U Thant au siège qui lui est réservé.

M. Narasimhan, sous-secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale, conduit le Secrétaire général à la tribune.

17. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée générale vous a nommé Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un nouveau mandat expirant le 31 décembre 1971.

18. Comme vous le savez, je vous ai adressé le 11 novembre 1966 une lettre dans laquelle j'exprimais les sincères vœux et la grave préoccupation des Etats Membres tant de l'ONU que de nombreuses autres institutions qui s'intéressent à notre Organisation.

19. Je me suis permis de le faire, pleinement convaincu que ces vœux représentaient le sentiment général de tous les Membres. Le fait que l'Assemblée générale vous a élu à l'unanimité cet après-midi confirme toutes les considérations sur lesquelles j'appelais votre attention.

20. Si vous le voulez bien, je vais maintenant donner lecture à l'Assemblée de cette lettre, pour qu'elle sache que je n'ai pas manqué, au moment voulu, de vous exposer ses sentiments et ses préoccupations, en ma qualité de Président de cette session de l'Assemblée générale. Ma lettre était ainsi conçue:

"Je ne me suis résolu à vous adresser cette lettre, où je vous parlerai en toute franchise, que poussé par le sentiment, sincère et pressant, de mon obligation à votre égard et par notre commun souci de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Je sens que le moment est venu de le faire parce que vous arriverez sous peu au moment où il faudra prendre une décision. J'ai eu plusieurs entretiens avec vous depuis que vous avez annoncé votre intention de ne pas être candidat à un second mandat et je sais que je risque de me répéter. Mais vous conviendrez, je l'espère, que parfois il est non seulement souhaitable mais nécessaire de se répéter car, en l'occurrence, bien que votre position n'ait pas changé, les appels qui vous sont adressés ont redoublé.

"Je suis conscient de toutes les difficultés personnelles avec lesquelles vous êtes aux prises. Croyez bien que je les comprends car, en tant qu'ami, je ne peux que partager les sentiments que vous éprouvez devant la situation et je suis sûr que tous vos amis les partagent.

"Mais le fait demeure qu'étant donné votre position et vos responsabilités particulières, ainsi que les exigences de principe et celles de l'histoire, il vous sera fatalement demandé de faire de nouveaux sacrifices personnels plus grands encore que ceux que vous avez si manifestement eu à faire dans le passé. Historien, vous savez mieux que quiconque que, sans de tels sacrifices, l'humanité ne pourrait se glorifier de grandes et nobles réalisations. L'histoire abonde en exemples, d'une part, de témoignages de gratitude, si tardifs soient-ils, pour ceux qui ont consenti ces sacrifices et, d'autre part, de responsabilités imputées à ceux qui n'ont pas su se sacrifier eux-mêmes.

"Vous attendez sans doute de moi, en tant que collègue de longue date, que je mesure l'importance des considérations de caractère officiel et politique qui s'attachent à votre mandat. Je puis vous assurer que chaque jour votre attitude est de mieux en mieux comprise dans le monde en général et à l'ONU en particulier.

"Compte tenu de ce que je viens de vous dire et après avoir objectivement analysé la situation, j'estime de mon devoir d'aller plus loin et de vous dire qu'on ne peut que voir dans la plupart des problèmes que nous avons à affronter des raisons supplémentaires, non pour que vous quittiez votre poste à l'heure actuelle, mais pour que vous y demeuriez.

"Je souhaite sincèrement que vous compreniez que personne n'a eu l'intention d'exercer sur vous la moindre pression. Tous ceux qui ont fait appel à vous veulent vous persuader de rester à votre poste parce qu'ils s'inspirent des très importantes conclusions auxquelles ils sont arrivés.

"Je ne saurais me résoudre à croire avec certains que les appels qui vous ont été adressés sont des déclarations verbales de pure forme et vides de sens. Au contraire, ces appels ont été faits de toutes les tribunes et à toutes les occasions par des dirigeants responsables et des représentants de gouvernements pleinement conscients de l'importance et des conséquences de toutes leurs démarches.

"Depuis que j'ai exprimé, au début de la présente session de l'Assemblée, ma propre satisfaction du fait que vous pourriez envisager de demeurer en fonctions jusqu'à la fin de la session, et ma profonde conviction que votre expérience, votre sagesse, vos conseils sont indispensables au Président de l'Assemblée, j'ai entendu tous les appels qui vous ont été adressés par les Membres au cours de la discussion générale.

"Mais plus encore que par ces déclarations officielles au sein de l'Assemblée générale, j'ai été profondément impressionné par les sentiments d'espoir et d'inquiétude qui m'ont été exprimés au

cours d'entretiens privés avec des représentants d'Etats Membres de notre Organisation concernant la continuation de votre mandat.

"Vous savez, j'en suis sûr, non seulement que cette inquiétude vous est directement exprimée à vous-même comme à ceux d'entre nous qui sont aux Nations Unies, mais encore qu'elle se manifeste dans tous les milieux politiques, dans toutes les institutions et chez tous ceux qui se consacrent au service de l'humanité.

"Si je me suis efforcé de vous dire, une fois de plus, ce que beaucoup d'autres ont déjà dit plus éloquemment, c'est parce que je suis convaincu que le maintien de votre présence à la barre de notre Organisation s'impose maintenant avec tant d'évidence que je manquerais à mon devoir à l'égard des Membres et à mon amitié pour vous si je gardais le silence.

"Je me permets d'ajouter que je suis maintenant persuadé que si aucune mesure pratique n'a été prise pour donner suite à votre vœu, c'est seulement parce que l'incertitude de la situation ne le permet pas.

"A mon sens, il est clair qu'en cette heure où l'équilibre du monde tient à peu de chose, les peuples et les gouvernements des Nations Unies vous ont accordé une confiance et un appui qu'ils n'accorderaient à personne d'autre et qui ne sauraient être méconnus.

"Si les Nations Unies devaient être privées de cette confiance universelle, non seulement l'œuvre que vous vous proposez, servir la cause de la paix du monde et de l'avenir de cette Organisation, demeurerait inachevée, mais la base des espoirs encore nourris serait certainement ébranlée. Votre philosophie de la vie et le prix que vous attachez à la patience, vertu dont vous avez personnellement fait preuve dans la pratique et non pas seulement dans l'abstrait, me font croire que vous donnerez tout son poids à l'universalité de l'appel qui vous est adressé.

"Je me permets de vous laisser le soin de juger si cette lettre vient d'un ami ou d'un collègue: à un titre comme à un autre, mon opinion en ce qui vous concerne et quant aux conséquences de votre décision est identique.

"Je vous prie de me pardonner cette ingérence dans une décision qui, je m'en rends pleinement compte, est personnelle et extrêmement angoissante."

21. Je saisis cette occasion de remercier les Membres de l'Assemblée de m'avoir autorisé à vous féliciter en leur nom d'avoir reconsidéré votre position et répondu positivement au vœu des Membres de l'Organisation des Nations Unies, reconnaissant la validité des raisons sur lesquelles était fondée la recommandation que le Conseil de sécurité a faite à l'Assemblée générale et que l'Assemblée vient d'approuver.

22. Monsieur le Secrétaire général, je vous invite maintenant à prendre la parole.

23. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): Déférant aux vœux du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, j'accepte aujourd'hui un nouveau mandat de cinq ans de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Depuis que j'ai annoncé, le 1er septembre, que je n'étais pas disposé à accepter un second mandat de Secrétaire général, j'ai constamment reçu maintes demandes me pressant instamment de reconsidérer cette décision. Le fait est que j'ai été profondément touché par les termes chaleureux dont les chefs des délégations ont bien voulu user à mon endroit durant la discussion générale. Je dois aussi exprimer ma gratitude des nombreuses lettres qui m'ont été adressées de toutes les régions du monde par des gens de toute condition, haute comme humble, insistant pour que je demeure à mon poste.

24. En même temps, je puis concevoir que mon acceptation finale d'un nouveau mandat et des responsabilités prolongées qu'il entraîne est peut-être de nature à avoir provoqué une certaine surprise parmi ceux qui pensent qu'un changement de Secrétaire général au stade actuel hâterait une réévaluation des problèmes qui se posent à l'ONU et d'autres problèmes internationaux graves et servirait ainsi la cause de la paix. Beaucoup d'entre vous savent que ces derniers mois j'ai, moi aussi, partagé cette manière de voir. Mais aujourd'hui, je me trouve en présence d'un courant écrasant d'opinion, constitué par tous ceux qui pensent que, dans les circonstances actuelles, mon maintien au poste de Secrétaire général durant un autre mandat serait le plus conforme aux intérêts supérieurs de l'Organisation et représenterait ainsi un facteur positif dans la situation internationale d'aujourd'hui. Non sans appréhension, toutefois, et abstraction faite de mes préférences personnelles, j'estime devoir accepter ce jugement.

25. Je voudrais maintenant, vu la position personnelle que j'ai adoptée, bien préciser que ma décision actuelle n'est fondée sur aucun nouvel élément intervenu ces dernières semaines ni sur aucun espoir naif quant à l'avenir prévisible. Le 1er septembre, j'ai cru de mon devoir d'attirer l'attention sur certains des problèmes fondamentaux qui se posent à l'ONU et sur l'évolution inquiétante des événements en de nombreuses régions du monde. Les observations que j'ai alors faites correspondent encore à ma conviction d'aujourd'hui. Je demeure préoccupé par le manque de progrès de la coopération internationale, mais aussi bien que soucieux de voir l'Organisation représenter plus exactement l'état du monde. En même temps, j'ai noté avec une satisfaction particulière que le Conseil de sécurité respecte la position que j'ai adoptée en portant ces questions et ces faits à l'attention des Membres de l'Organisation et j'espère profondément que ces problèmes continueront de faire l'objet d'une vive attention.

26. Je sais parfaitement qu'à divers égards la session actuelle de l'Assemblée a permis d'enregistrer certains progrès réels. J'ai aussi été encouragé à croire que dans le proche avenir la situation financière de l'Organisation sera grandement améliorée du fait de décisions envisagées par certains Etats Membres. Mes consultations privées me confirment également dans la croyance qu'il y a un désir

sincère d'aboutir à un accord sur une base mutuellement acceptable touchant les principes essentiels des opérations de maintien de la paix.

27. Les menaces à la paix dans de nombreuses régions du monde, et plus particulièrement au Viet-Nam, sont pour moi une source constante d'anxiété et même d'angoisse. J'ai été heureux d'apprendre il y a quelques jours qu'il y a accord général pour une brève interruption des combats au Viet-Nam, à l'occasion de Noël et d'autres fêtes. Est-ce trop espérer de penser que ce qui est rendu possible pendant deux jours seulement, par la venue de fêtes communes, pourra bientôt être réalisable, pendant une plus longue période, du fait des nouveaux engagements requis par la paix, de façon que puisse être instaurée l'atmosphère nécessaire à des entretiens utiles dans la recherche d'une solution pacifique?

28. L'impérieuse nécessité de nouveaux efforts en faveur de la paix se trouve soulignée par l'intensification continue de la guerre. Ce problème, vous le savez, est depuis longtemps au premier plan de mes préoccupations, et je n'ai guère besoin d'ajouter qu'il en sera encore ainsi au cours des mois à venir? Je saisirai toute occasion de rappeler qu'il doit être mis fin à cette guerre et je continuerai de considérer de mon devoir de ne ménager, personnellement, aucun effort pour contribuer à favoriser une solution qui apporte la paix et la justice au peuple vietnamien.

29. Malgré certains indices encourageants, nous devons tous reconnaître que l'Organisation va avoir à traverser une période difficile, voire cruciale. Nous devons tous sans aucun doute comprendre qu'une déception dangereuse ferait inévitablement suite au consensus encourageant d'aujourd'hui si nous n'accordions pas une grande attention aux problèmes essentiels qui se posent aujourd'hui au monde et si des efforts renouvelés et sincères en vue de la paix et du progrès n'étaient pas déployés prochainement grâce à un respect revivifié des nobles buts et principes de notre Charte.

30. Et pourtant, bien qu'il ne se soit guère produit d'événements de nature à éclaircir la perspective des mois à venir, je reste tout aussi convaincu que l'Organisation des Nations Unies demeure le meilleur instrument grâce auquel les Etats puissent coopérer en vue du développement et de la paix de leurs peuples. C'est cette conviction profonde, tout autant

que le sens du devoir, qui m'a amené à accepter aujourd'hui le renouvellement de mon mandat. Je donne à tous les Membres de l'Organisation l'assurance que toute ma foi et tous mes efforts seront sans réserve employés à maintenir et à développer le rôle de l'Organisation en tant que centre indispensable où s'harmonisent les efforts des nations vers nos fins communes, et en tant qu'instrument de plus en plus efficace de la paix et du développement.

31. Dans l'accomplissement de cette tâche, je dispose de l'atout considérable que constitue le Secrétariat, que je suis fier de diriger. Toutes les améliorations de structure et autres améliorations administratives nécessaires seront apportées avec le concours de mes collègues, de sorte que tous les Etats Membres puissent continuer de faire fond sur l'efficacité, la compétence et l'intégrité de ce corps de serviteurs dévoués dont dispose l'Organisation.

32. Pleinement conscient de l'appui indispensable dont j'ai bénéficié au cours de mon dernier mandat grâce à des consultations étroites avec les membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, je continuerai de leur demander davantage encore avis et coopération dans l'exercice de mes responsabilités.

33. Je tiens aussi à cette occasion à réaffirmer le serment que j'ai prêté en assumant mes fonctions, et je jure solennellement d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience les fonctions qui m'ont été confiées en qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de m'acquitter de ces fonctions et de régler ma conduite en ayant exclusivement en vue les intérêts de l'Organisation, sans solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à l'Organisation, en ce qui concerne l'accomplissement de mes devoirs.

34. Avant de conclure, qu'il me soit permis de vous dire, Monsieur le Président, combien je suis sensible aux aimables paroles que vous avez prononcées à mon égard, d'exprimer mes remerciements aux membres du Conseil de sécurité pour leur recommandation unanime et de remercier l'Assemblée générale d'avoir bien voulu, à l'unanimité, renouveler mon mandat de Secrétaire général.

La séance est levée à 18 h 20.